Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026099_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-099

Le lundi 29 juin 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusées : Mme O'SULLIVAN (pouvoir à M. BRÉMOND), Mme MACIÉ (pouvoir à Mme TEBESSI), Mme LOURDAIS (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme LIVIER MABILLE (pouvoir à M. L'HOSTIS) et Mme GUENÉ.

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 23.06.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : PARC LA CLAIRIÈRE D'APIGNÉ – NOMINATION DE L'ÉTANG

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

La commune de Le Rheu a aménagé un parc urbain en 2025 – nommé parc de la Clairière d'Apigné – au cœur du quartier des Landes, offrant aux habitants un nouvel équipement de proximité. Conçu pour favoriser les loisirs récréatifs et sportifs, ce parc met en valeur la biodiversité locale tout en proposant des aménagements adaptés à tous les publics. Il requalifie l'entrée de ville, contribuant à la qualité de vie et au cadre paysager du Rheu.

Ce parc est constitué de trois entités, une zone humide, une zone récréative et un étang. Afin de faciliter l'identification de l'étang et son appropriation par les rheusois, il est proposé de le dénommer : étang de la brique.

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2025-120 en date du 13 octobre 2025 relative à la dénomination du parc urbain,
Vu l'avis de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 23 juin 2026

Considérant l'intérêt de dénommer l'étang du parc de La Clairière d'Apigné afin de faciliter sa localisation,
Considérant la référence à l'histoire de cette ancienne carrière d'argile pour le choix du nom

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir « l'étang de la brique » pour la dénomination de l'étang,
- d'autoriser Monsieur le Maire à communiquer cette information auprès des différents services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026099_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ